

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de chargeuse à bois	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection			
1.5	Bottes de sécurité			AT
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Grillage avant			AT
2.4	Marchepieds antidérapants			
2.5	Poignées extérieures			
2.6	Propreté et bon ordre			
2.7	Système de communication			
2.8	Distance sécuritaire sur la flèche			
2.9	Trousse de PSPS			
2.10	Matériel d'urgence			
2.11	Dispositifs d'éclairage			
2.12	Ceinture de sécurité			
2.13	Système électrique et hydraulique			
2.14	Système de freinage			AT
2.15	Sortie de secours			
2.16	Capacité de la chargeuse			
2.17	Capacité du câble et des attaches			
2.18				
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (4 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Respect de la capacité et des limites			
4.7	Ajustement des stabilisateurs			
4.8	Respect procédure de chargement			AT
4.9	Conduite et vitesse adaptées			
4.10	Stabiliser avant de descendre			
4.11	Usage des ralentisseurs			
4.12	Portes fermées (en opération)			
4.13	Sablage du chemin			
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 50 m			AT
5.2	Mât au sol, pilote au neutre			
5.3	Procédure d'approche machine			
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			
6.4	Inspection des éléments critiques			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de chargeuse à bois

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CVL : Conduire un véhicule lourd – SAAQ) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile et de brindilles), nettoyage des brindilles près du tuyau d'échappement – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis (ex. entretiens) RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (4 kg ABC) RSSTAF art.21 alinéa 2 + NMSOPFEU
1.3	Coquilles en bon état ou bouchons protecteurs propres lorsque requis – RSST art.137	3.3	Absence de fuites d'huile et de fuites aux réservoirs de carburant – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.4	Gants de protection lorsque requis (manipulation des dents ou de la chaîne) – RSST art.345	4. Méthodes de travail	
1.5	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.1	Application quotidienne des vérifications de sécurité RSSTAF art.12
1.6	EPI en fonction des risques et travaux – RSST art.345	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2. Machinerie/Équipement		4.3	Seul dans la cabine – RSST art.282
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objets (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5	4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7	4.5	Vérification des dangers avant de reculer – CS
2.3	Protection forestière additionnelle selon les risques : grillage avant ou écran métallique à barres verticales RSSTAF art.21 alinéa 6	4.6	Respect capacité de levage de la chargeuse. Respect limites de masse du camion, équilibrage de la charge et grumes placées pour éviter les glissements ou chutes par les côtés – RSSTAF art.12 et 24
2.4	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9	4.7	Descendre les 4 stabilisateurs sur surface solide – CS
2.5	État des poignées extérieures – RSSTAF art.21 alinéa 9	4.8	Conducteur demeure dans son camion ou à 50m RSSTAF art.26
2.6	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12	4.9	Adaptation de la vitesse à l'état et aux conditions des chemins – RSSTAF art.24
2.7	Système de communication CB obligatoire – CS	4.10	À l'arrêt, stabiliser mât, flèche et grappin au sol ou sur le bâti du porteur – RSSTAF art.22
2.8	Distance de sécurité identifiée sur la flèche – CS	4.11	Utilisation appropriée du frein à moteur lorsque requis CVL + CS
2.9	Présence d'une trousse de PSPS personnelle-RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220	4.12	RSSTAF art.21 alinéa 6
2.10	Présence du matériel d'urgence en cas de panne (signalisation) – CVL	4.13	Sabler le secteur en période hivernale – CS
2.11	Système d'éclairage adéquat et fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	5. Zones de danger	
2.12	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée RSSTAF art.21 alinéa 8	5.1	Respect de la zone de danger : 50m – RSSTAF art.26
2.13	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	5.2	À l'arrêt, frein de stationnement, mât, flèche et grappin au sol ou sur le bâti du porteur – RSSTAF art.22
2.14	Efficacité des freins et du frein de stationnement : essai dynamique – RSSTAF art.22 + RSST art.274	5.3	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.15	Sortie de secours fonctionnelle – CS	6. Entretien et réparation	
2.16	Efficacité de la machine à pousser un camion – CS	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSSTAF art.12
2.17	Capacité du câble à tirer une charge (charte de charge) et sans effet de recul (fouet) – CS	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSSTAF art.12
		6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
		6.4	Vérifier l'état du mât, de la flèche et des boulons de la tourelle – CS
		7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO